

12095
f

« UNIVERS WELLNESS »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500,00 €

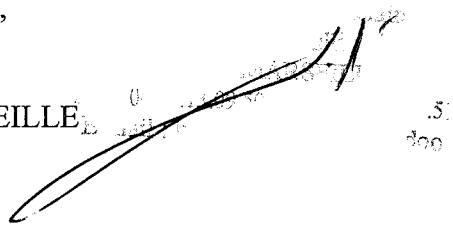
13 AOUT 2010

Siège social : 13600 LA CIOTAT : Chemin du Puits de Brunet Zac de l'Ancre Marine
RCS MARSEILLE n° 514 016 849

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU MARDI 26 JUILLET 2010**

- révocation du mandat de gérant de Monsieur Joseph ORTUNO
- quitus éventuel pour sa gestion,
- désignation d'un nouveau gérant, fixation de la durée de son mandat et détermination de ses pouvoirs,
- fixation de la rémunération du gérant,
- questions diverses,
- pouvoirs aux fins d'accomplissement les formalités légales.

Pour copie certifiée conforme
L'Administrateur Judiciaire
Maître Frédéric BOUËT pour
La SCP BOUËT-GILLIBERT,
Société Civile Professionnelle
D'Administrateurs Judiciaires
24, Rue Lulli – 13001 MARSEILLE



« UNIVERS WELLNESS »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500,00 €

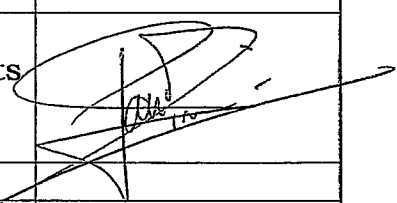
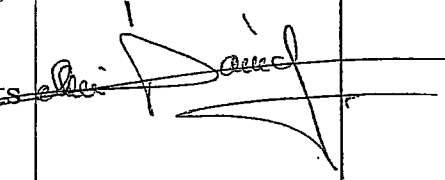
Siège social : 13600 LA CIOTAT : Chemin du Puits de Brunet Zac de l'Ancre Marine

RCS MARSEILLE n° 514 016 849

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU MARDI 26 JUILLET 2010**

L'An deux mille dix, le vingt six Juillet à 15 heures, les associés de la SARL UNIVERS WELLNESS se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation de Maître Frédéric BOUËT, Administrateur Judiciaire, dans les bureaux de ce dernier, 24, rue Lulli 13 001 Marseille.

Sont présents et signent la feuille de présence en entrant en séance :

Nom et prénom	Adresse	Nombre de parts détenues	Emargement
Monsieur Paul ZININI	35 Chemin du Puits Saint Marc 13780 CUGES LES PINS	375 parts sociales	
Monsieur David CALLERI	Chemin du Carambot de la Ribassière LA POUNCHE 13190 ALLAUCH	375 parts sociales	
	Total des présents ou représentés :	750 parts	

L'assemblée réunissant le quorum nécessaire à la prise de décision pour les décisions ordinaires, elle peut valablement délibérer sur les questions à son ordre du jour.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau :

- Monsieur Paul ZININI, qui accepte, est désigné en qualité de Président.
- Madame Nadia HENI, collaboratrice de Me BOUËT, assure le secrétariat de la séance.

Les associés reconnaissent avoir reçu les convocations et documents en temps utile dans le respect des statuts

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée :

- les statuts sociaux,
- l'ordonnance rendue le 3 juin 2010 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE désignant Maître Frédéric BOUËT en qualité de mandataire ad hoc
- les doubles des lettres de convocation adressées en courrier recommandé avec demande d'avis de réception le 7 juillet 2010
- le rapport du Mandataire ad hoc,
- le texte des résolutions proposées au vote des associés.

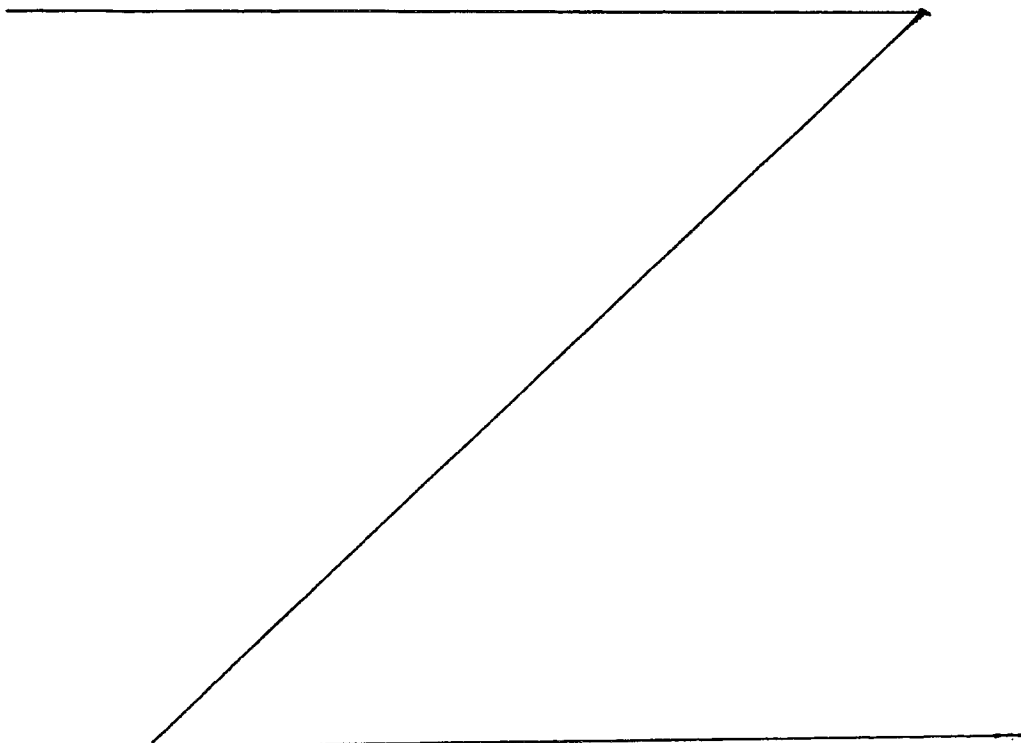
Ainsi, généralement que tous documents en possession de Maître Frédéric BOUËT de nature à permettre à l'assemblée de prendre ses décisions en connaissance de cause.

Madame Nadia HENI, collaboratrice de Me BOUËT, rappelle l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant

- révocation du mandat de gérant de Monsieur Joseph ORTUNO
- quitus éventuel pour sa gestion,
- désignation d'un nouveau gérant, fixation de la durée de son mandat et détermination de ses pouvoirs,
- fixation de la rémunération du gérant,
- questions diverses,
- pouvoirs aux fins d'accomplissement les formalités légales.

Puis Madame Nadia HENI donne la parole aux associés :

La révocation de Monsieur URTUNO est dû à sa mauvaise position financière par rapport à la banque et à sa cotation qui ne permet pas à la société de se développer et qui ne pourra obtenir aucun prêt nécessaire à son activité et à son développement, ni aucune facilité de caisse.



La discussion étant terminée, et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix

Première résolution: révocation du mandat de Mr Joseph ORTUNO

L'assemblée générale des associés, décide la révocation de Monsieur Joseph ORTUNO de ses fonctions de gérant de la société à compter de ce jour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution: quitus éventuel pour sa gestion,

L'assemblée générale des associés statuant sur le quitus de ses fonctions, décide de donner quitus à Monsieur Joseph ORTUNO.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution désignation d'un nouveau gérant, fixation de la durée de son mandat et détermination de ses pouvoirs,

L'assemblée générale des associés décide de désigner :

Madame Sandra AIMAR épouse ZININI

Née le 11.11.1976 à AUBAGNE

De nationalité Française

Demeurant à 35 Bis Chemin du Puits Saint Marc 13780 CUGES LES PINS

En qualité de gérant de la société pour une période indéterminée.

Madame Sandra AIMAR épouse ZININI déclare que rien ne s'oppose à sa désignation en qualité de gérante fonction qu'elle accepte et remercie les associés de la confiance qu'ils lui témoignent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution: fixation de la rémunération du gérant,

L'assemblée générale des associés décide qu'en rémunération de ses fonctions de gérant Madame Sandra AIMAR épouse ZININI aura droit à une rémunération nette mensuelle de 1.000,00 € (MILLE EUROS) et au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs qu'elle aura été amenée à effectuer dans l'intérêt de la société.

Ces conditions demeureront fixées jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution: questions diverses,

L'assemblée générale des associés, décide que dans le cadre de ses fonctions de gérant, Madame Sandra AIMAR épouse ZININI bénéficiera de tous les pouvoirs prévus sous l'article 12 des statuts sociaux qu'elle déclare bien connaître.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution: pouvoirs aux fins d'accomplissement les formalités légales.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

À la suite du vote des résolutions ci-dessus et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures 25 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal après lecture, a été signé par les associés et Mme Nadia HENI, collaboratrice de Me BOUET, pour valoir et servir ce que de droit.

Le nouveau gérant a également signé le procès-verbal pour acceptation de fonctions.

Le Président

Le Secrétaire

Le Gérant

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Pour copie certifiée conforme
L'Administrateur Judiciaire
Maître Frédéric BOUËT pour
La SCP BOUËT-GILIBERT
Société Civile Professionnelle
D'Administrateurs Judiciaires
24, Rue Lulli – 13001 MARSEILLE

Signature de l'importateur

Nationalité Française

NE(e) 1e 11.11.1976

Table 1.68

Signature _____

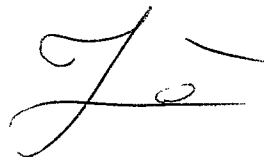
1006133111775SANDRA<<MIREIL7611119F8

M^{me} ZIWINI Sandra
Demeurant
35 Bis chemin du Puits
ST HENRI
13780 Auger les Puits

Marseille le 26/07/2010

Par la présente, je soussigné
M^{me} Aïman épouse ZIWINI donne pouvoir de
signer à mes lieux et place à M^{me} ZIWINI
Paul

Fait pour valoir ce que de droit



SCP BOUËT-GILLIBERT
Société Civile d'Administrateurs Judiciaires
24, Rue Lulli
13001 MARSEILLE
☎ 04.91.13.09.50
☎ 04.91.33.51.15

« UNIVERS WELLNESS »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500,00 €

Siège social : 13600 LA CIOTAT : Chemin du Puits de Brunet Zac de l'Ancre Marine

RCS MARSEILLE n° 514 016 849

DECLARATION DE CONFORMITE

DECLARE ET CERTIFIE

- Qu'en sa qualité de mandataire de justice, Maître Frédéric BOUET a été désigné par ordonnance rendue le 3 Juin 2010 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE en qualité de mandataire ad hoc à l'effet notamment de convoquer l'assemblée générale des associés de la SARL UNIVERS WELLNESS, Chemin du Puits de Brunet 13600 LA CIOTAT, aux fins de nommer un nouveau gérant suite à la révocation de Monsieur Joseph ORTUNO.

- qu'en exécution de son mandat le soussigné

A procédé à la tenue de l'Assemblée générale des associés en date du 26 Juillet 2010

Les associés ont décidé la nomination de

- Madame Sandra AIMAR épouse ZININI

Né le 11 Novembre 1976 à AUBAGNE (Bouches du Rhône)

De nationalité : Française

Domicilié : 35 Chemin du Puits Saint Marc 13780 CUGES LES PINS

Qu'en qualité de gérant Madame Sandra AIMAR épouse ZININI disposera de tous les pouvoirs prévus par la Loi et par les statuts.

Le changement de gérance décidé par ladite assemblée générale des associés a été publié dans les « NOUVELLES PUBLICATIONS n° 9593

Seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille pour être annexés à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

- deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 26 Juillet 2010

- un numéro des « NOUVELLES PUBLICATIONS » sus-visé

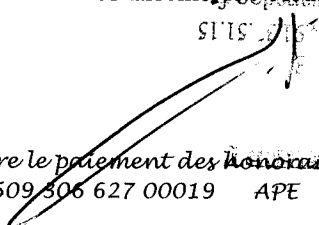
- la demande de modification des mentions de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille,

CES DECLARATIONS FAITES, le soussigné affirme, sous sa responsabilité et les peines prévues par la Loi, que les modifications statutaires de la société ont été effectuées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait en deux exemplaires,
A Marseille, le 9 Août 2010

04.91.33.51.15

TEL 04.91.33.51.15

Membre d'une association agréée. Reçoit à ce titre le paiement des honoraires par chèque.  

RCS MARSEILLE 509 306 627 SIRET 509 306 627 00019 APE 6910 Z